

Adresse de la société populaire des Aydes-Saran qui rend hommage au décret du 18 floréal, et s'indigne contre les conspirateurs, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire des Aydes-Saran qui rend hommage au décret du 18 floréal, et s'indigne contre les conspirateurs, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 165;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13699_t1_0165_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ils le faisoient méchant, haineux, vindicatif : il n'est que grand, bienfaisant et juste. Les hommes naissent égaux et libres; ils sont pétris du même limon et de la même poussière, et ne doivent à la Divinité d'autre culte que le culte de la patrie : l'égalité naturelle fut son ouvrage, l'égalité politique sera la nôtre. Obéir religieusement aux lois, n'aimer ni les rois ni les prêtres, faire le bien, haïr le mal, soulager l'humanité malheureuse, aller au-devant des besoins de nos égaux, idolâtrer la liberté, et pratiquer toutes les vertus : voilà ce que la Convention nous prescrit, et ce que notre raison nous permet de croire, que l'Éternel exige.

BAROUSSE (*présid.*), ROME, HUGUENY (*secrét.*).

30

Les mêmes sentimens sont consignés dans l'adresse de la société populaire et révolutionnaire de la Montagne de l'arrondissement des Aydes-Saran (1) près d'Orléans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les Aydes-Saran, 1^{re} prair. II*] (3).

«Citoyens représentans,

Des factieux aussi perfides que corrompus voulaient nous conduire à l'anarchie par l'athéisme, décourager la vertu en lui ôtant l'espoir d'une autre vie, et propager le crime en étouffant le remords. Ils ignoraient ou plutôt ils feignaient d'ignorer, les scélérats, qu'il n'est point de vertu sans mœurs, ni de bonheur sans vertu. Ils se flattaient d'allumer la guerre civile en corrompant la morale publique, et de s'ouvrir, à la faveur du trouble et des désordres un chemin aux honneurs qu'ils ne pouvaient obtenir sous le règne des lois.

La hache nationale a frappé de mort ces Tartuffes politiques et le calme a succédé à la terreur. Votre décret du 18 floréal, en payant à la divinité le tribut d'hommage que lui doivent les amis de la raison, a vivifié la nation entière. Depuis cette séance à jamais mémorable et digne de faire époque dans les fastes de notre révolution, le malheureux sent ses peines adoucies, la mère de famille est plus soigneuse à préserver du souffle impur du vice l'enfant qu'elle élève pour la patrie, les héros de l'humanité meurent sans regrets comme sans crainte, l'ami dit avec moins de tristesse à son ami le dernier adieu, le vieillard enfin descend dans la tombe avec sérénité.

Grâces vous soient rendues, immortels défenseurs des droits de l'homme et de la divinité; puisse la reconnaissance du peuple que vous avez régénéré vous faire jouir d'avance des douceurs que vous prépare l'être suprême dont vous êtes les images vivantes.

Chacun de nous, pauvres mais vertueux cultivateurs, vous aime et chérit comme son père, son ami. Vous vivrez éternellement dans nos cœurs; ceux des français sont assurés aux bien-

fauteurs de l'humanité, et qui jamais plus que vous mérite d'y avoir des droits! S. et F. ».

PARTIN fils (*présid.*), LEROI (*secrét.*).

Les montagnards de la société ont frémi d'horreur en apprenant qu'il existait encore sur le sol de la liberté deux monstres capables de le disputer à Paris et à Charlotte Corday; cet attentat nous prouve que nos ennemis n'ont plus d'autres ressources que dans le meurtre, et annonce à la République entière que la lâcheté de ces suppôts de la tyrannie ne peut plus tenir longtemps contre la valeur et l'énergie des représentans d'un peuple libre.

[Mêmes signatures]

31

La société populaire et la commune d'Yvetot (1), admises à la barre, rendent grâces à la montagne dont la foudre a écrasé le monstre de l'athéisme, et à l'Être Suprême qui a sauvé les jours de deux fidèles représentans du peuple; elle dépose sur le bureau 96 chemises, 307 liv. 5 s. en assignats et autres objets.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation : Citoyens représentans,

Les ennemis de notre sainte révolution, furieux de leur impuissance avaient imaginé pour nouvelle ressource d'acréditer les principes monstrueux de l'athéisme, et de fouler aux pieds le dogme sacré de l'immortalité de l'âme.

Ils comptaient, les traîtres faire résulter l'anéantissement de la liberté de celui de la vertu. Et déjà le monstre du royalisme commençait à relever sa tête hideuse et à se ramener à la torche des factions.

Tant d'audace ne pouvait rester impunie, un aussi criminel espoir ne pouvait germer dans le cœur des français régénérés; aussi le génie bienfaisant de la République a-t-il su, du haut de la montagne où il siège, déjouer les infâmes complots de ces hommes scélérats qui avaient résolu de replonger le peuple dans l'avisement. L'infortune de l'esclavage d'où vous l'avez tiré; l'active vigilance de votre comité de salut public a démasqué ces dangereux caméléons, et le tribunal incorruptible, en leur faisant payer le prix de leurs forfaits, a manifesté la justice de l'être suprême dont ils cherchaient à nier l'existence.

Eh! comment la méconnaître après le nouveau prodige qui vient de sauver une fois de plus la République!

Quelle autre main que celle de l'Éternel aurait pu détourner la main sacrilège et parricide qui a failli nous jeter dans le deuil et la désolation.

Où réside l'impie qui osera dire que le courage de l'immortel Geffroy n'a rien de divin, et que l'arrestation de la scélérate *Regnault*

(1) Loiret.

(2) P.V., XXXVIII, 224. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^é); 16 prair. (suppl^é) et 19 prair.

(3) C 306, pl. 1158, p. 43.

(1) Seine-Inférieure.

(2) P.V., XXXVIII, 224. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^é) et 19 prair. (suppl^é); *Mon.*, XX, 619; *Mess. soir*, n^o 652; *J. Paris*, n^o 517.